

Méthodologie destinée aux candidats - Epreuve orale de la sélection professionnelle d'intégration -

Texte de référence :

Arrêté modifié n° 2017-465/GNC du 21 février 2017 fixant les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle prévue à l'article 4 de loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

Fiche individuelle de renseignement :

La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée. Toutefois, il est important de respecter les consignes prévues par l'annexe à l'arrêté modifié n° 2017-465/GNC du 21 février 2017 sus référencé.

Elle ne doit pas dépasser 2 pages (hors page de garde). Elle doit être dactylographiée en police Times New Roman taille 11 et se conformer au modèle mis à votre disposition et téléchargeable sur le site de la DRHFPNC: www.drhfpnc.gouv.nc

Epreuve orale d'entretien avec le jury :

Le candidat doit:

- respecter le temps imparti de l'exposé de 10 mn pour les catégories A et B et 5mn pour la catégorie C;
- annoncer un plan et le respecter;
- exposer ses expériences professionnelles en mettant en exergue ses compétences acquises et en lien avec le corps d'intégration;
- présenter son projet professionnel;
- développer ses motivations à intégrer le corps postulé et plus largement la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- appréhender son environnement professionnel (employeur, fonction publique de Nouvelle-Calédonie).



Aucun support ne sera autorisé à l'épreuve orale (fiche individuelle de renseignement ou notes).



Astuces:

1° Alors que le dossier professionnel a été supprimé du programme de la sélection, il est conseillé de rédiger son parcours et son projet professionnel afin de préparer au mieux l'exposé réglementaire. Une analyse de ces éléments vous aidera à construire votre plan et le déroulé de votre présentation.

2° L'IFAP propose une formation à la préparation de cette épreuve afin de mieux maîtriser les clés pour la réussir.